



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 Mars 2023**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> <u>21.03.2023</u> <u>Date d'affichage</u> <u>21.03.2023</u></p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN <b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mme Mélanie DELANNOIS, Mrs Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Philippe, DESCHODT, Quentin BERNARD <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mme DELANNOIS à Mme DEHAENE, M. MIRAGLIA à M. BEAREZ, M. DELEMER à M. ROUSSEAU, M. DELSCHODT à M. GOUPY, M. BERNARD à Mme NOTO-GOS <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 14/2023/CM/CM

Objet : Reprise sur provisions comptables pour créances douteuses 2022

Monsieur Laurent Martinez, rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°20-2022-CM-CM du 11 Avril 2022 décidant de :

- Retenir le régime de droit commun, régime semi-budgétaire pour les provisions que la commune se doit de constituer
- De constituer une provision pour créances douteuses (couverture du risque d'irrécouvrabilité) pour un montant de 750€ pour l'exercice 2022
- Inscrire cette provision au 6817 du BP 2022

Il rappelle que les impayés de la commune antérieurs à 2020 étaient essentiellement des impayés cantine, garderie, ALSH en grande partie soldés à ce jour

Aussi il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Procéder à une reprise sur les provisions comptables pour les créances douteuses 2022 pour un montant de 750€
- De dire que cette reprise fera l'objet d'un titre de recette à l'article 7817 de la section de fonctionnement du BP 2023
- Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023

Vote du Conseil Municipal : **Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour valoir conforme,  
Le Maire,  
Claude MERLY

